



art et culture

Le droit d'auteur ?

Le droit d'auteur est une loi en constante mutation. Plusieurs pays signataires de la Convention de Berne y ont déjà apporté des modifications fondamentales. La Suisse a relevé ses manches et s'applique au travail. A la dernière assemblée de la Suisse on pouvait y entendre: «Nouvelle loi sur le droit d'auteur? Quelle nouvelle loi!» Des propos qui en disent long sur la situation actuelle. Pourtant cette loi a modifié la perception des droits de l'artiste mais il reste encore beaucoup à faire et à démontrer.

Pour le public le droit d'auteur est une loi assez méconnue. Entre la législation des brevets, du

droit civil et autre jurisprudence le droit d'auteur est fort malmené.

A l'époque où les idées valent leur pesant d'or, l'éthique dans les métiers culturels n'est pas sans tâche. Plagiat, contrefaçon, vol d'idée sont chose courante même dans notre pays... Malgré le droit à la paternité, le droit d'exclusivité, le droit à l'intégrité, le droit d'auteur est continuellement en état d'alerte.

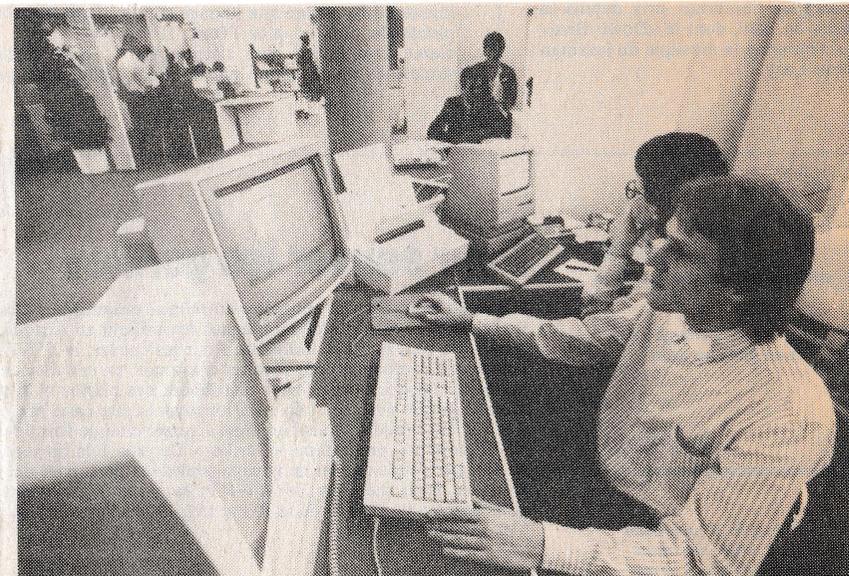
Face à une situation socio-culturelle concurrentielle, les règles n'existent plus, comme dans le commerce. La morale et l'honneur sont des valeurs désuètes.

Ses «auteurs» souvent en manque d'imagination et sous prétexte d'une nouvelle création «piquent» les travaux des autres en ne citant surtout pas les sources et les références.

Le droit à la propriété intellectuelle est inaliénable. Préserver la production et les idées créatrices de l'artiste n'est pas encore chose faite!

Mais la loi avance et l'informatique permet actuellement d'archiver et de conserver les œuvres d'art dites vivantes. Les plagieurs et les défonceurs de portes ouvertes sont désormais dans un cul-de-sac!

Bruno Verdi



L'informatique à la rescousse des auteurs et de leur œuvre? C'est que les ordinateurs ont bonne mémoire...